



En tant que leader de la protection sociale, partenaire du Club Social des Experts comptables et plus récemment de Business story, nous nous sommes donné comme mission d'apporter à l'ensemble des entreprises et aux créateurs du BTP des solutions complètes et adaptées à leurs besoins et à accompagner les cabinets dans leurs missions de conseil.

En 2018, il y a eu 691 300 créations d'entreprises dont 8,7% dans le bâtiment et les travaux publics (Source INSEE). 80% des créateurs dans le BTP sont des anciens salariés du secteur.


- **Vous accompagnez un créateur du BTP pour sa 1^{ère} DSN ? Vérifiez que vous appliquez la bonne convention collective**

L'adhésion des entreprises nouvelles à PRO BTP, au titre de la retraite complémentaire, dépend du code convention collective (IDCC) renseigné dans leur première Déclaration Sociale Nominative.

Pour vous aider nous avons mis en place un moteur de recherche accessible sur notre site : <https://www.probtp.com/recherche-idcc.html>

- **Vous souhaitez vous assurer que l'ensemble de vos entreprises du BTP sont en conformité ?**

Un conseiller se déplace gratuitement, sur rendez-vous, pour effectuer un diagnostic de l'ensemble de votre portefeuille :

 **04 92 13 52 10**

Parce-que le monde du BTP a ses spécificités, nous garantissons que nos solutions en protection sociale sont toujours conformes aux obligations conventionnelles.